

**Comté de Lotbinière**  
**Municipalité Saint-Sylvestre**

**Assemblée régulière** du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **11 janvier 2016**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Roger Couture, Gilbert Bilodeau, Raynald Champagne, Maryse Lapointe et Étienne Parent.

Roland Gagné absent.

**Résolution numéro 01-2016**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Résolution numéro 02-2016**

**Adoption des procès-verbaux du 7 et 21 décembre 2015**

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 7 et 21 décembre 2015 soient adoptés tel que préparés par la secrétaire.

**Résolution numéro 03-2016**

**Adoption des dépenses particulières pour l'année 2016**

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que l'on accepte comme dépenses particulières les items suivants :

- les dépenses d'électricité, de chauffage, de télécommunications, de système d'alarme, d'entretien ménager, de déneigement, de sablage, d'entretien de logiciels acquis, d'entretien du site Web ;
- les cotisations et quotes-parts prévues par la loi, frais de financement ;
- les dépenses reliées aux salaires et à la rémunération des élus ;
- les dépenses reliées à la location du photocopieur, l'immatriculation des véhicules, l'essence, huile, gravier, location de camion, pelle ;
- les dépenses reliées aux frais postaux, aliments et breuvages, publications, fournitures de bureau, entretien de l'ameublement.

**Résolution numéro 04-2016**

**Pompiers à temps partiel pour l'année 2016**

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les personnes suivantes feront partie de la brigade du service incendie de la municipalité Saint-Sylvestre pour l'année 2016 ; Gilles Chabot, directeur en chef, André Bilodeau, Gilbert

Bilodeau, Stéphane Bilodeau et Pierre Therrien comme officiers, Marc-Antoine Bilodeau, Michel Bilodeau, Jean-Philippe Blaney, Pierre Croteau, Gaétan Drouin, Jean-Denis Doyon, Marco Gagné, Sébastien Gagné, Yannick Lachance, David Lambert-Guay, André Langlois, Dominic Parent, François Ross-Savoie, Christian Routhier, Jean-François Tremblay, comme pompiers à temps partiel.

### **Résolution numéro 05-2016**

#### **Demande du certificat d'autorisation pour le projet résidentiel de la rue Huppé**

Attendu que des travaux d'infrastructure de rue et des services d'égouts sont à prévoir pour le développement de la rue Huppé par la municipalité Saint-Sylvestre; attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre désire transmettre la demande de certificat d'autorisation au ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre s'engage à;

- respecter les exigences de rejet et de débordement,
- mettre en œuvre un programme de suivi
- transmettre les résultats du programme de suivi au MDDELCC
- effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompes et des trop-pleins (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et retourner les fiches révisées au MDDELCC

En conséquence, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre s'engage à respecter les conditions ci-hauts mentionnées.

### **Résolution numéro 06-2016**

#### **Inspecteurs en bâtiment**

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que madame Ginette Roger et monsieur Pierre Croteau, soient les personnes mandatées comme inspecteurs en bâtiment, au nom de la municipalité de Saint-Sylvestre, et ce pour toutes les tâches s'y rapportant.

### **Résolution numéro 07-2016**

#### **Demande au pacte rural**

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre présente une demande au montant de \$ 5 806 au pacte rural pour le projet d'achat d'une remorque fermée et d'équipements qui serviront aux sauvetages en forêt, utilisé par le service incendie; que madame Ginette Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit la personne responsable et signataire au nom de la municipalité pour finaliser la demande.

### **Résolution numéro 08-2016**

#### **Routes municipales non adaptées pour des véhicules lourds à usages intensifs**

Attendu qu'il y aura éventuellement des travaux de construction pour le projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite ;

Attendu que lors de cette période de construction, de nombreux véhicules lourds circuleront intensivement sur toutes les routes situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre ;  
Attendu que ces routes ont été construites avec les moyens financiers et les ressources techniques disponibles de l'époque ;

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre entretient ses routes selon les besoins et les usages de chacune des routes ;

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre considère que son réseau routier local n'est pas adéquat pour du transport lourd à usage intensif ;

Attendu que des problématiques ont été rencontrées par le passé et encore aujourd'hui lors du passage de quelques véhicules lourds ;

En conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de demander, que toutes les infrastructures routières utilisées et détériorées par les travaux , ou le passage de véhicules lourd sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre lors des travaux de construction pour le parc éolien Mont Sainte-Marguerite, soient remises dans leur état original ou amélioré.

### **Résolution numéro 09-2016**

#### **Appui à la CPTAQ pour Hélène Gilbert et Nicolas Nappert**

Attendu que madame Hélène Gilbert et monsieur Nicolas Nappert désirent s'adresser à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour demander une autorisation d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à des fins autre qu'agricole ; attendu que les demandeurs désirent reconfigurer une partie de leur droit acquis, avec une partie du lot adjacent pour déplacer, agrandir et rénover la résidence, procéder à des installations septiques conformes; attendu que cette nouvelle configuration sera plus sécuritaire pour la résidence; attendu qu'un plan pour cette demande a été préparé par une firme d'arpenteurs,

En conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité d'appuyer madame Hélène Gilbert et monsieur Nicolas Nappert dans leurs démarches auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec.

### **Résolution numéro 10-2016**

#### **Demande au Ministère des transports pour la zone scolaire**

Attendu que l'école primaire L'Astrale est située à l'extrémité Est de la rue Principale, dans la municipalité de Saint-Sylvestre;

Attendu que cette route relève du ministère des transports ;

Attendu que le nombre d'enfants fréquentant cette école augmente à chaque année ; Que de nombreux aires de jeux (modules de jeux, parc de skates, terrain de baseball et de pétanque) sont situés près de l'école ;

Attendu que toutes personnes, et surtout les enfants, doivent traverser la rue Principale pour aller sur le site de l'école et des aires de jeux ;

Attendu que plusieurs parents et citoyens se plaignent de la vitesse excessive à l'entrée du village et dans la zone scolaire ;

Attendu qu'au cours des années 2016 et 2017, il y aura la construction d'un parc éolien sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre;

Attendu que ces travaux de constructions augmenteront le nombre de véhicules ;

Attendu que le panneau de traverse piétonnière installé par le ministère des transports ne fait pas ralentir la circulation ;

En conséquence, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre demande au ministère des transports de trouver une façon d'intervenir concrètement, et ce rapidement, pour diminuer la vitesse aux abords de la zone scolaire et d'améliorer la sécurité de nos citoyens et de nos jeunes, et ce, avant le début des travaux de construction.

### **Résolution numéro 11-2016**

#### **Demande au Ministère des Transports du Québec**

Attendu que la route 216 traverse le village de la municipalité de Saint-Sylvestre, attendu qu'une portion de cette route est entretenue par le ministère des transports, attendu que nous aurons des travaux reliés à un parc éolien sur notre territoire au cours des années 2016 et 2017 ;

Attendu que nous avons constamment des plaintes concernant la vitesse sur la route Principale ; que suite à une consultation publique, tenue le 14 novembre 2014, sur les priorités de Saint-Sylvestre, la population a demandé à la municipalité de Saint-Sylvestre de prendre tous les moyens nécessaires pour faire diminuer la vitesse sur ce tronçon ; que la municipalité de Saint-Sylvestre a cœur la sécurité de ces citoyens, attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre désire voir une diminution de la vitesse dans son village, et ce, dans les meilleurs délais en vue des travaux de construction ;

En conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre demande au ministère des transports d'installer des panneaux d'arrêt sur la rue Principale à l'intersection de la route du Moulin afin d'avoir trois arrêts obligatoires à cet embranchement.

## **Résolution numéro 12-2016**

### **PROJET DU PARC ÉOLIEN MONT SAINTE-MARGUERITE ET ENTENTES AFFÉRENTES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Sylvestre est partie à un projet de parc éolien connu sous le nom de « Parc éolien Mont Sainte-Marguerite » (le **Projet**), en partenariat avec la municipalité de Saint-Séverin (**Saint-Séverin**), Pattern Renewable Holdings Canada ULC (**Pattern**) et Systèmes d'énergie renouvelable Québec Inc. (**RES**);

ATTENDU QUE dans le cadre dudit Projet, la Municipalité de Saint-Sylvestre et Saint-Séverin ont conclu (i) une convention de collaboration en date du 15 janvier 2015 avec Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C., agissant par l'intermédiaire de son commandité, Parc éolien Mont Sainte-Marguerite Inc. (le **Commandité**) et (ii), une convention unanime des actionnaires du Commandité en date du 15 janvier 2015 avec RES et à laquelle Pattern est intervenue le 5 février 2015 par la signature d'un *Joinder Agreement*;

ATTENDU QU'une partie du Projet devra être construit sur le territoire de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus (**Sacré-Cœur**) et qu'il y a lieu que cette dernière soit impliquée dans le Projet à titre de partenaire communautaire;

Pour ces motifs, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité :

- a) Que la Municipalité de Saint-Sylvestre reconnaisse et appuie la participation de Sacré-Cœur au Projet à titre de partenaire communautaire avec la Municipalité de Saint-Séverin;
- b) Que la Municipalité de Saint-Sylvestre reconnaisse et appuie la réorganisation du capital-actions du Commandité, dont la fin de l'indivision résultant de sa détention conjointe des actions inscrites au nom de la Municipalité de Saint-Sylvestre et de Saint-Séverin au livre du Commandité, de sorte qu'elle continuera de détenir, avec Saint-Séverin et Sacré-Cœur, 50% du contrôle du Commandité, soit 50% des droits de vote permettant d'élire les administrateurs du Commandité;
- c) Que monsieur le maire, conjointement avec la directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Sylvestre, les conventions et documents suivants :
  - une convention de collaboration amendée et refondue,
  - une convention unanime des actionnaires du Commandité amendée et refondue,
  - l'accusé de réception de l'avis de subdivision d'actions transmis par le Commandité,

le tout, substantiellement selon les termes et conditions des conventions et documents soumis aux membres du conseil municipal et dont copies sont jointes à la présente résolution;

- d) Que monsieur le maire ou, en cas d'incapacité de sa part, le maire suppléant, continue d'être le représentant autorisé de la Municipalité désigné au conseil d'administration du Commandité;
- e) Que monsieur le maire, conjointement avec la directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents suivants :
  - la lettre de désignation des partenaires communautaires au conseil d'administration du Commandité, selon les termes du sous-paragraphe 3.1.1 de la convention unanime des actionnaires du Commandité amendée et refondue,
  - la résolution des actionnaires du Commandité prévoyant l'élection des administrateurs du Commandité,

le tout, substantiellement selon les termes et conditions des documents soumis aux membres du conseil municipal et dont copies sont jointes à la présente résolution;

- f) Que monsieur le maire, conjointement avec la directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les autres documents et à poser tous les autres gestes nécessaires ou utiles pour donner plein et entier effet à ce qui précède.

### **Résolution numéro 13-2016**

#### **Acceptation de l'option pour le prolongement de la Rue Huppé**

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre désire aller de l'avant avec le prolongement de son développement résidentiel ; attendu que des scénarios concernant le prolongement du réseau d'égout ont été proposés par la Firme WSP Canada Inc. ; attendu que monsieur Olivier Bourque est venu présenter aux membres du conseil municipal les trois scénarios d'infrastructures répondant à nos besoins ; attendu qu'une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC sera présentée ;

En conséquence, il est proposé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre retienne le scénario numéro 3 qui comprend les réseaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que des bordures bétonnées près de la chaussée.

#### **Rencontre des personnes et période de questions des citoyens**

Madame Lucienne Fillion est venu parler de sa connexion internet.

## **Rapport des comités**

**Bibliothèque** : Fermée durant la période des fêtes, pas eu de rencontre.

**Loisirs** : La patinoire est en opération depuis le 5 janvier.

**Matières résiduelles** : Location d'un camion à ordures deux jours par semaine à Laurier Station. La Régie regarde la possibilité d'avoir un module pour les codes d'erreurs sur le camion.

**Centre Multifonctionnel** : Rien à signaler.

**Inspecteur municipal** : Une tournée des rangs a été faite après la pluie de la fin de semaine. Pas de dommage majeur rencontré. Problématique dans un secteur sur le rang Ste-Catherine durant les fêtes. On a du faire travailler avec le bull.

**M.R.C.** : Prochaine rencontre le 13 janvier à St-Apollinaire.

**Pompiers** : Souper spaghetti le 16 janvier dès 18 heures.

**Salon des jeunes** : Ramassage des cannettes le 9 janvier et souper St-Hubert. Ils ont ramassé un montant total de \$ 727.

**Développement local** : Le dossier du développement résidentiel se poursuit.

**Corporation DÉFI** : Une demande est faite à la municipalité pour avoir des banderoles au-dessus des rues pour décorer à l'occasion de la 10<sup>e</sup> édition des glissades.

## **Résolution numéro 14-2016**

### **Don pour des banderoles**

Attendu que c'est la dixième édition des glissades cette année ; attendu que Corporation D.É.F.I. désire souligner l'événement en apportant quelques touches particulières; attendu que les membres aimeraient installer des banderoles au-dessus des rues du village ; qu'une demande financière pour l'achat de banderoles a été faite à la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de verser un montant de \$ 350 à Corporation D.É.F.I. pour l'achat et l'installation de banderoles ; que le tout devra être installé de façon sécuritaire et règlementaire ; que la municipalité de Saint-Sylvestre ne se tient pas responsable de toute problématique reliée aux banderoles ; que le tout devra être enlevé aux mêmes conditions la semaine après les glissades.

**Comité éolien** : Rencontre du comité de suivi le 5 janvier. On invitera les gens à s'inscrire sur le site éolien mont Sainte-Marguerite afin d'avoir de l'information au fur et à mesure que le projet avance. Le 13 janvier se tiendra un autre CA de la Société en commandite.

**Résolution numéro 15-2016**

**Adoption des comptes à payer**

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 5669 à 5704 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

**Varia** : Cocktail dinatoire pour la Fondation Philippe Boucher le 9 février 2016 à St-Apollinaire.

Levée de l'assemblée est faite à 21 heures 25 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.  
Adopté à la séance du 1<sup>er</sup> février 2016.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Maire